



**LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE
EN ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST**

OPÉRATION ZONALE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CIVIL'ÉTÉ 2017

Jeudi 13 juillet 2017



Dossier de Presse

En 2016, 479 personnes ont perdu la vie sur les routes de la zone de défense et de sécurité Est (régions Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté), contre 435 en 2015, soit une augmentation de 10,11 % de la mortalité routière.

Au cours du premier semestre 2017, une hausse de 17,14 % du nombre de tués sur les routes de la zone Est est observée, soit 36 décès de plus que sur la même période de l'année 2016 (données non consolidées).

Les départs en vacances estivales, générateurs d'importants flux de circulation, représentent un enjeu majeur de sécurité routière. C'est pourquoi, Jean-Luc MARX, préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin, a décidé de coordonner une opération de sécurité routière de grande ampleur sur l'ensemble des 18 départements de la zone.

L'opération « **CIVIL'ÉTÉ 2017** » se déroule le **jeudi 13 juillet 2017 de 9h00 à 15h00** et associe la prévention des infractions mineures et la répression des infractions plus graves, génératrices d'accidents. L'attention des forces de l'ordre porte plus particulièrement sur :

- **les fautes de comportements :**

- l'utilisation des téléphones portables et/ou de dispositifs vidéo embarqués
- le port de la ceinture de sécurité
- le non-respect des distances de sécurité
- les dépassements intempestifs et/ou dangereux
- les excès de vitesse voire les vitesses excessives en fonction des circonstances
- l'utilisation prolongée de la voie rapide ou médiane.

- **l'équipement du véhicule :**

- le chargement/arrimage des bagages,
- l'existence et l'emploi des dispositifs de retenue pour enfants,
- les équipements obligatoires à bord (notamment gilets et triangles de sécurité...)
- les transports en commun feront l'objet d'une attention toute particulière (respect des temps de conduite, alcoolémie, etc....).

Dans une logique d'itinéraires et afin de sensibiliser les usagers de la route aux risques encourus lors de longs trajets, cinq aires d'autoroute ont été définies pour mener des actions de « prévention » :

A26 : Aire de Sommesous (Marne)

- sensibilisation à la sécurité routière : information générale du public avec distribution de flyers et objets et animation pour enfants et adolescents,
- risques sur chantiers,
- voiture tonneau,
- simulateur de conduite auto,
- parcours avec lunettes de simulation d'alcoolémie,
- parcours avec lunettes de simulation d'un état de fatigue,
- atelier simulateur d'alcoolémie,
- atelier réflexomètre,
- retour sur un procès-verbal d'accident.

A31 : Aire de Toul - Dommartin (Meurthe-et-Moselle)

- sensibilisation à la sécurité routière avec distribution de dépliants, flyers, objets,
- parcours lunettes alcool avec distribution d'éthylotests,
- voiture tonneau,
- réactiomètre prévention,
- stand « risques sur chantiers ».

A36 : Aire d'Ecot (Doubs)

- sensibilisation aux enjeux de la vitesse, de l'alcool, à l'hypovigilance, à la vigilance vis-à-vis des 2 roues motorisées,
- sensibilisation à la sécurité routière pour les enfants,
- mise en œuvre de la voiture auto-choc.

A6 : Aire de Venoy - Grosse Pierre (Yonne)

Parcours pédagogique composé de :

- atelier réflexes,
- test-choc,
- atelier alcool,
- stand réglementation,
- stand gendarmerie,
- voiture tonneau,
- QUIZZ.

Contrôle des pneumatiques.

A6 : Aire de Mâcon – Saint Albain (Saône-et-Loire)

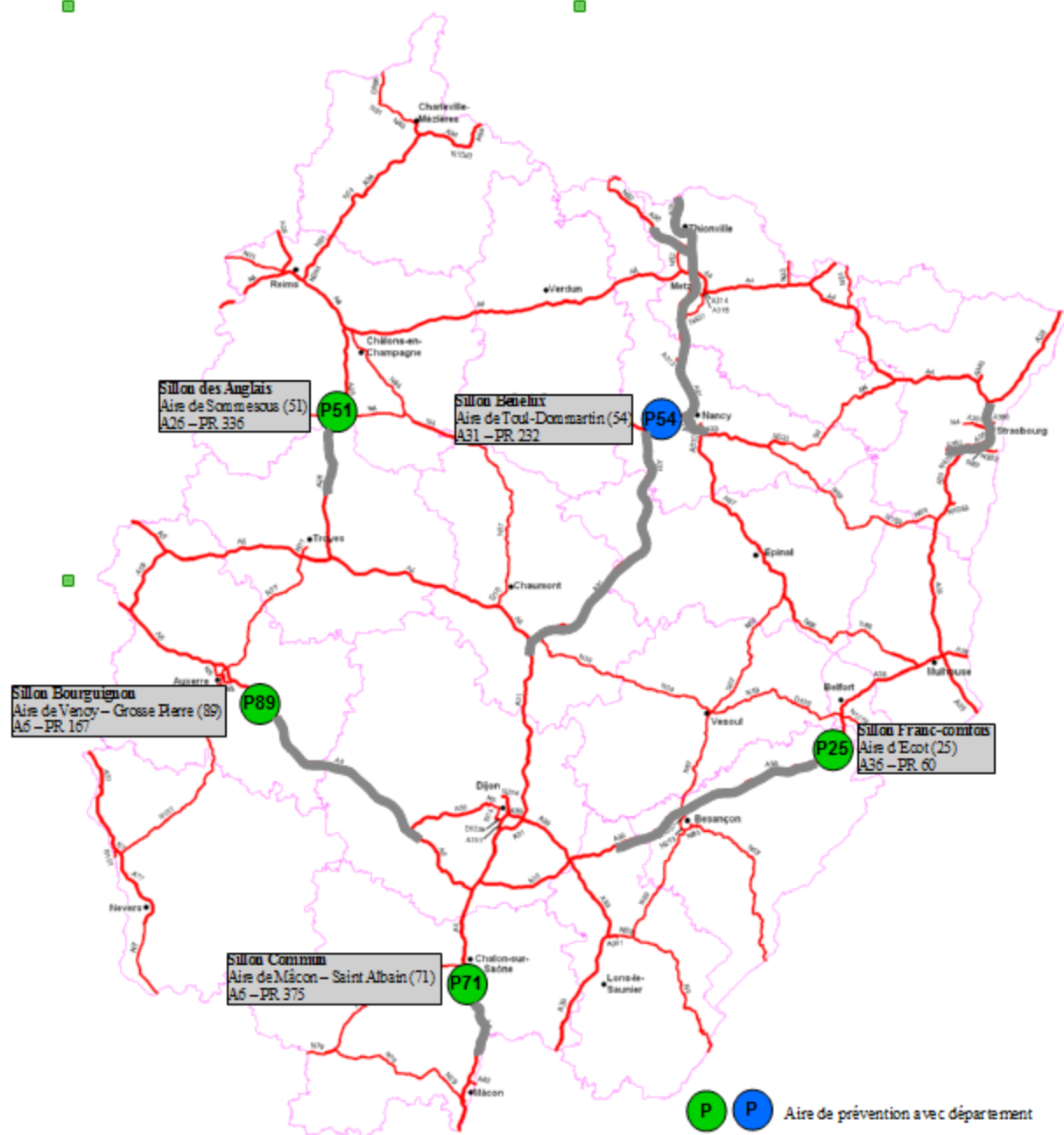
- test-o-choc,
- test code de la route,
- prévention alcool avec bar pédagogique,
- parcours avec lunettes,
- manœuvre secours routiers avec démonstration de désincarcération.

Les usagers de la route à l'origine d'une infraction en amont de ces aires sont, selon la gravité, verbalisés ou se voient proposer une alternative aux poursuites.

Parallèlement, les contrôles sont renforcés, notamment en aval de ces aires et sur l'ensemble des axes structurants de la zone de défense et de sécurité Est.

Plus de 920 gendarmes et policiers, en tenue ou en civil, seront mobilisés sur ce dispositif, qui s'appuieront sur d'importants moyens sérigraphiés ou non, avec notamment : 73 véhicules et 16 motos banalisés, 21 véhicules « CSA » (Contrôle Sanction Automatisé), 5 véhicules rapides d'intervention.

Opération Civil'Eté 2017
Jeudi 13 juillet 2017
Vue générale du dispositif



Civil'été

